



## VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 27 juin 2024

#### N° 14 Adoption et mise en œuvre du Plan de l'arbre en ville 2024-2030

Membres composant le Conseil Municipal .....	49	<i>Télétransmission Préfecture</i>
Membres en exercice .....	49	Nomenclature : 8.8
Membres présents .....	42	Numéro : 094-219400686-20240627- lmc11780-DE-1-1
Membres excusés et représentés .....	6	Date réception : 2 juillet 2024
Membre absent non représenté .....	1	
Pour .....	45	
Contre .....	0	
Abstentions .....	3	
Ne prend pas part au vote .....	0	

Le 27 juin 2024 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 42, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 21 juin 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

#### Étaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire  
Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoint  
M. Jean-Marc BRETON, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, Mme Florentine RAFFARD, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, M. Alain MERIGOT, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

#### Étaient absents excusés et représentés:

M. Germain ROESCH qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à M. Julien KOCHER, M. Bruno BISMUTH qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, M. Pierre FERRERO qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Téo FAURE qui a donné pouvoir à M. Fabrice CAPRANI, Mme Hélène FEO qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

#### Était absent non représenté :

M. Laurent DUBOIS.

**N° 14**

**OBJET : Adoption et mise en œuvre du Plan de l'arbre en ville 2024-2030**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la stratégie « Saint-Maur Ville durable » adoptée en Conseil Municipal du 29 septembre 2022,

**VU** la volonté de la ville de s'inscrire dans la continuité des initiatives de développement durable, visant à mettre à jour et approfondir la gestion de son patrimoine arboré.

**VU** l'avis de la Commission Développement durable, Cadre de vie, urbanisme, vie des quartiers, vie économique, commerces et sécurité en date du 19 juin 2024,

**CONSIDERANT** qu'il convient de répondre aux défis climatiques actuels, notamment en contribuant à la lutte contre la hausse des températures et la perte de biodiversité ;

**CONSIDERANT** que les arbres jouent un rôle crucial en milieu urbain en offrant de l'ombre, en réduisant les îlots de chaleur et en améliorant la qualité de l'air.

**CONSIDERANT** que le "Plan Arbre" de Saint-Maur-des-Fossés s'engage à développer et optimiser la gestion de son patrimoine arboré.

**Sur proposition de Monsieur le Maire,**

**Après examen et délibéré :**

**Approuve** le plan arbre 2024-2030.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 27 juin 2024, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

*Certification exécutoire*

Certifié Exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 2 juillet 2024  
et de la publication électronique le 4  
juillet 2024

Le Directeur Général des Services

Frédéric ERZEN

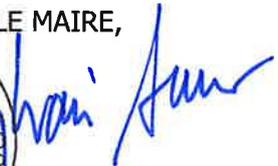
Le secrétaire de séance



Carole DRAI



LE MAIRE,



Sylvain BERRIOS

## N° 14

### OBJET : Adoption et mise en œuvre du Plan de l'arbre en ville 2024-2030

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.



**PLAN DE L'ARBRE EN VILLE 2024-2030**  
**SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS**



Jusqu'au milieu du XIXe siècle, une grande partie du territoire de la commune actuelle de Saint-Maur-des-Fossés était encore couverte de bois et de champs, avec une urbanisation limitée. L'arrivée du chemin de fer et le lotissement du territoire ont certes modifié cette physionomie, mais dès cette période, la municipalité a veillé à préserver le caractère verdoyant et le cadre de vie de la commune.

Au début du XXème siècle, Saint-Maur-des-Fossés s'est construite, à l'initiative d'Auguste Marin, maire de la commune de 1908 à 1941, comme une « ville-jardin », organisée autour de ses places, squares, parcs et jardins publics, mais aussi des artères arborées desservant les différents quartiers pavillonnaires qui ont donné leur physionomie actuelle à la ville. D'abord utilitaires, ces arbres d'alignement ont rapidement constitué un atout esthétique et une marque forte de l'identité de la ville et de son cadre de vie préservé au cœur de la boucle de la Marne.

Cet héritage a par la suite été enrichi à la fin du XXème siècle par Jean-Louis Beaumont, qui a œuvré significativement à la **renaturation des berges de la Marne** et la création d'une promenade pour rapprocher à nouveau les habitants de la rivière dans les 1980-1990. C'est aussi à cette époque qu'a été initié le combat porté par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés et le Syndicat mixte Marne Vive en faveur de la protection de la rivière et le retour de la baignade en Marne, symbole d'un environnement protégé et d'un urbanisme maîtrisé.

A l'aune des enjeux climatiques, l'arbre en ville, tout en conservant sa dimension esthétique et sa place centrale dans l'environnement d'une ville dont nos aïeux ont eu l'intuition, revêt désormais un caractère de régulateur climatique naturel indispensable.

Dans la continuité de l'adoption du nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et des plans « SAINT MAUR VILLE DURABLE », la gestion du patrimoine arboré de la commune **fait donc l'objet d'une mise à jour et d'un approfondissement**. Le « Plan de l'arbre en ville 2024-2030 », poursuit harmonieusement l'histoire et l'identité de Saint-Maur-des-Fossés, écrin de verdure célébré par les poètes et les artistes, **signe d'un développement maîtrisé, où la ville est parvenue à coexister avec la Nature**.

**Cette tradition de préservation et de valorisation de ses espaces verts continue d'imprégner les décisions actuelles**. Les 18 000 arbres d'alignement inscrits dans le PLUI, les 52 hectares d'espaces verts, ainsi que les 88 arbres remarquables protégés par le même PLUI, témoignent de cet engagement.

Cet inventaire du patrimoine arboré de la ville serait néanmoins incomplet s'il n'était pris en compte tous les arbres présents sur **l'espace privé**. Pour l'évaluer, la Ville de Saint-Maur-des-Fossés a réalisé avec l'aide de l'APUR une analyse par télédétection. Cette méthode est couramment utilisée afin de définir « l'indice de canopée », correspondant au pourcentage de la superficie occupée par la canopée (couverture procurée par la cime des arbres) rapportée à la superficie de l'ensemble d'un territoire. Plus l'indice est élevé, plus le territoire est couvert d'arbres. Seuls les arbres de plus de trois mètres de hauteur sont pris en compte.

**Saint-Maur-des-Fossés atteint un indice de canopée de 25 %, l'un des taux les plus élevés du territoire Paris Est Marne et Bois, et plus largement de la région Ile-de-France.** La part de l'indice de canopée dû aux arbres sur l'espace public représente 7%, et celle des arbres sur l'espace privé atteint 18%. Cette proportion correspond quasiment à la répartition en superficie entre l'espace public (30%) et l'espace privé (70%) du territoire de la commune.

Ce constat confirme qu'au même titre que l'espace public, la couverture arborée de l'espace privé est essentielle tout comme l'est en conséquence **la préservation de la zone pavillonnaire qui couvre 85% de la Ville**. Cette richesse arborée non seulement embellit la ville, mais contribue également à la biodiversité locale, offrant des habitats précieux pour la faune, des sources de nourriture, des continuités ou « corridors » de biodiversité indispensables, tout en constituant par ailleurs des espaces de loisirs et d'agrément appréciés des habitants.

**Le « Plan de l'arbre en ville 2024-2030 » a aussi pour objectif de répondre aux défis majeurs de :**

-La hausse du niveau mondial des températures.

-L'érosion massive de la biodiversité dans les espaces densément urbanisés, notamment l'air métropolitaine.

Ces deux phénomènes, étroitement liés, s'accroissent mutuellement. Les écosystèmes (faune et flore) sont des alliés indispensables qui permettent de stocker le carbone, libéré dans les sols et la biomasse, tout en apportant des îlots de fraîcheur.

Ils participent également à réduire le ruissellement et à permettre l'infiltration des eaux de pluies à la parcelle, atténuant la pollution de la rivière. **La préservation des continuités écologiques (trame verte, trame bleue) et plus largement de la biodiversité contribue au maintien des services rendus par les écosystèmes : épuration des eaux, fertilité des sols, pollinisation, prévention des inondations, régulation des crues, amélioration du cadre de vie.**

Le « Plan de l'arbre en ville 2024-2030 » s'inscrit également dans la perspective des orientations municipales récentes, notamment :

- La protection renouvelée des arbres d'alignement et des arbres remarquables au PLUI
- Le développement des strates arbustives intermédiaires
- La végétalisation de l'espace public (places, trottoirs, terre-pleins, parkings)
- La redynamisation et la revégétalisation des rues commerçantes

Ainsi, la Ville de Saint-Maur-des-Fossés s'engage à son échelle pour développer la place de l'arbre sur le territoire et dans ses projets d'aménagement, pour poursuivre et améliorer la gestion du patrimoine arboré existant, mais aussi pour sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'espace public comme privé.

Ainsi, le « Plan Arbre » s'inscrit dans une vision d'avenir qui privilégie un cadre de vie apaisé et respectueux des arbres et de leur environnement, tout en **résistant aux pressions de la densification pavillonnaire, dans la continuité** des valeurs et de l'identité de Saint-Maur-des-Fossés.

Ce plan d'action sur la période 2024- 2030, initie **les orientations à mettre en œuvre** et à partager entre acteurs publics et privés, selon les 5 axes identifiés suivants :

- la connaissance
- l'entretien
- le renouvellement
- le développement
- l'information et la communication

## Axe 1 : Renforcer la connaissance de l'arbre en ville

- 1 . 1 Mettre à jour la base des données des arbres de l'espace public
- 1 . 2 Former des diagnostiqueurs sanitaire et mécanique des arbres
- 1 . 3 Etablir des liens avec des écoles d'horticulture et de paysage.

## Axe 2 : Développer le patrimoine arboré dans l'espace public

- 2 . 1 Développer le houppier des arbres de l'espace public
- 2 . 2 Protéger les arbres de l'espace public
- 2 . 3 Mise en œuvre d'une stratégie de développement de la vie de l'arbre

## Axe 3 : Renouvellement des arbres

- 3 . 1 Procédure remplacement des arbres
- 3 . 2 Procédure d'établissement des essences à implanter
- 3 . 3 Procédure de renouvellement des arbres

## Axe 4 : Développer la couverture arborée dans l'espace public

- ◆ 4 . 1 Augmenter la couverture arborée dans l'espace public
  - ◆ 4 . 2 Développer un volet espace naturel et arboré dans le guide de l'urbanisme
  - ◆ 4 . 3 Développer les strates intermédiaires pour améliorer la vie de l'arbre et de la biodiversité

## Axe 5 : Sensibiliser et éduquer

- ◆ 5 . 1 La journée de l'arbre
- ◆ 5 . 2 Développer une charte de l'arbre à Saint Maur
- ◆ 5 . 3 Fascicule des arbres de Saint Maur

**FICHE ACTION 1.1 : Mettre à jour la base de données des arbres de l'espace public**

**AXE 1: Renforcer la connaissance de l'arbre en ville**

<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte Description de l'action</b>	La gestion du patrimoine arboré de notre ville nécessite un suivi précis de l'état de nos arbres. Le renouvellement des arbres d'alignement doit s'organiser autour d'une stratégie de diversification des espèces par tronçon. Afin d'aider le service gestionnaire, une base de données couplée au SIG est indispensable.
<b>Objectif(s)</b>	Améliorer notre connaissance du patrimoine pour mieux gérer, entretenir et développer le patrimoine à l'aide d'une base de données couplée au SIG.
<b>Méthodologie de l'action</b>	
<b>Pilotes / Partenaires associés</b>	Service Espaces Verts / service informatique
<b>Moyens humains, financiers, techniques</b>	Responsable du parc arboré / BE spécialisé
<b>Calendrier</b>	2024-2025
<b>Méthode</b>	Prioriser la mise à jour de la base par secteur : alignement, école, square et jardins ; bords de Marne, ... Mise à jour régulière
<b>Indicateur de résultat</b>	Nombre d'arbre mis à jour dans la base

**FICHE ACTION 1.2 : Former des diagnostiqueurs sanitaire et mécanique des arbres**  
**AXE 1: Renforcer la connaissance de l'arbre en ville**

<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte Description de l'action</b>	Le grand nombre d'arbre de l'espace public impose de mener des diagnostics réguliers et en grande quantité. La formation d'agents qualifiés permettrait de répondre à un premier niveau d'intervention, en complément des bureaux d'études spécialisés.
<b>Objectif(s)</b>	Former des agents au diagnostic sanitaire et mécanique des arbres au niveau 1, (détecter, identifier et caractériser, le cas échéant, les défauts majeurs des arbres, puis de recommander des mesures de surveillance, de contrôle approfondi ou d'interventions de travaux). Potentiellement au niveau 2 (maîtriser des outils spécifiques et technologiques pour réaliser des diagnostics approfondis : pénétromètre, tomographe, capteur de mouvement, test de traction, ...)
<b>Méthodologie de l'action</b>	
<b>Pilotes / Partenaires associés</b>	Service Espaces Verts / service Formation
<b>Moyens humains, financiers, techniques</b>	Service EV
<b>Calendrier</b>	Début 2024
<b>Méthode</b>	Identifier une formation diplômante. Inscrire les agents. Accompagner les agents dans la démarche
<b>Indicateur de résultat</b>	Nombre d'agent obtenant la qualification professionnelle de diagnostiqueur niveau 1 et 2

**FICHE ACTION 1.3 : Etablir les liens avec des écoles d'horticulture et de paysage**

**AXE 1 : Renforcer la connaissance de l'arbre en ville**

<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte Description de l'action</b>	Le recrutement dans le domaine des espaces verts comme dans le reste de la fonction publique connaît des difficultés. L'expertise nécessite une mise à jour permanente. Renforcer le lien avec les établissements de formation d'horticulture doit permettre d'améliorer notre attractivité lors des recrutements et notre niveau d'expertise.
<b>Objectif(s)</b>	Développer des liens avec des écoles d'horticultures afin d'accueillir des stagiaires et des apprentis. Fournir le terrain pour des études et des projets universitaires.
<b>Méthodologie de l'action</b>	
<b>Pilotes / Partenaires associés</b>	Service Espaces Verts/ Ecoles d'horticulture
<b>Moyens humains, financiers, techniques</b>	service EV
<b>Calendrier</b>	2024-2030 : Une opération qui s'étale sur l'ensemble de la période.
<b>Méthode</b>	Etablir des conventions avec les écoles. Accueillir des étudiants. Fournir des sujets à étudier
<b>Indicateur de résultat</b>	Nombre de convention. Nombre d'étudiant. Nombre de projets étudiés

## **FICHE ACTION 2.1 : Développer le houppier des arbres de l'espace public**

### **AXE 2 : Développer le patrimoine arboré dans l'espace public**

<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte Description de l'action</b>	<p>Les arbres de la plupart des voies de la ville sont conduits en port architecturés ou taille dite "plateau-rideau". Cette dernière consiste à tailler l'arbre de manière géométrique et ainsi favoriser l'accès des bus ou autres véhicules de fort gabarit, limiter les gênes occasionnées par les branches sur les façades des riverains et faciliter le passage des réseaux aériens. On la retrouve essentiellement le long des grandes avenues. Les élagages de ces voies sont réalisés tous les deux ans par quartier afin de conserver une taille douce sans avoir à couper de trop grosses branches et ainsi éviter, de fragiliser l'arbre.</p> <p>Les arbres de certaines voies de la ville sont conduits en port libre. Cette dernière permet de conserver le port naturel de l'arbre. L'objectif est de permettre de favoriser l'effet de « climatisation » d'une canopée largement développée afin de diminuer les phénomènes d'îlot de chaleur urbain. Les élagages de ces voies sont à réaliser régulièrement afin de maîtriser la forme de l'arbre et éviter qu'il empiète trop chez les riverains.</p>
<b>Objectif(s)</b>	<p>Augmenter progressivement l'entretien en port libre des arbres dans l'espace public : expérimenter des tronçons gérés en port libre, augmenter les cycles d'intervention, favoriser les renouvellements des arbres d'alignement compatible avec la gestion en port libre (fosse agrandie, essences compatibles, ...)</p>
<b>Méthodologie de l'action</b>	
<b>Pilotes / Partenaires associés</b>	<p>Service Espaces Verts / Service grands travaux</p>
<b>Moyens humains, financiers, techniques</b>	<p>Service E.V.</p>
<b>Calendrier</b>	<p>2024-2030 : Une opération qui s'étale sur l'ensemble de la période.</p>
<b>Méthode</b>	<p>Etablir des secteurs à expérimenter en port libre. Définir les tronçons à renouveler avec des essences compatibles au port libre.</p>
<b>Indicateur de résultat</b>	<p>Linéaire d'arbre d'alignement géré en port libre.</p>

## **FICHE ACTION 2.2 : Protéger les arbres de l'espace public**

### **AXE 2 : Développer le patrimoine arboré dans l'espace public**

<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte Description de l'action</b>	L'un des facteurs du vieillissement prématuré des arbres de l'espace public provient des blessures engendrées par des interventions humaines telles que les travaux, la circulation, le stationnement sur les trottoirs, .... Il faut anticiper et prévenir les dégradations lors de travaux et des manifestations sur la voie publique, concevoir des interventions les moins perturbatrices, vérifier l'application des consignes sur le terrain, et en cas de préjudice aux arbres identifier les responsables, évaluer le préjudice, indemniser ou compenser.
<b>Objectif(s)</b>	Diminuer les impacts des travaux et des atteintes à l'intégrité des arbres réalisés sur le domaine public. Constater et recueillir les éléments de preuve, Evaluer le dommage. Etablir un rapport des dégâts. Pénalités financières et compensation. Protéger des arbres exposés (jeunes arbres, arbres exposés, ...)
<b>Méthodologie de l'action</b>	
<b>Pilotes / Partenaires associés</b>	Service Espaces Verts / Service grands travaux/ service concessionnaires/
<b>Moyens humains, financiers, techniques</b>	Service E.V.
<b>Calendrier</b>	2024-2026
<b>Méthode</b>	Fournir un guide des bonnes pratiques aux entreprises intervenant sur l'espace public. Remettre les voitures sur la chaussée. Identifier les arbres nécessitant des protections. Mettre en place les protections.
<b>Indicateur de résultat</b>	Réalisation du guide. Linéaire de trottoir libéré de la voiture. Nombre d'arbres protégés

**FICHE ACTION 2.3 : Mise en œuvre d'une stratégie de développement de la vie de l'arbre**

**AXE 2 : Développer le patrimoine arboré dans l'espace public**

	<b>Présentation de l'action</b>
<b>Contexte Description de l'action</b>	Le changement climatique induit des périodes de sécheresse plus intenses et plus longues. Les épisodes pluvieux sont plus courts et violents ne favorisant pas l'infiltration, mais le ruissellement. Il faut adapter le suivi des jeunes arbres en assurant un arrosage sur une longue période (3-4 ans). Généraliser la couverture en pied d'arbre pour maintenir l'humidité. Favoriser les essences moins consommatrices en eau. Favoriser la récupération de l'eau de pluie. Préserver la trame bleue, en interaction constant avec la trame verte.
<b>Objectif(s)</b>	Adapter le patrimoine arboré aux conditions induites par le changement climatique. Augmenter les espaces végétalisés aux pieds des arbres d'alignement. Généraliser la couverture de pieds d'arbre. Réutiliser l'eau de pluie stockée
	<b>Méthodologie de l'action</b>
<b>Pilotes / Partenaires associés</b>	Service Espaces Verts / Service espace public
<b>Moyens humains, financiers, techniques</b>	Service Espaces Verts
<b>Calendrier</b>	2024-2026
<b>Méthode</b>	Définir les besoins en arrosage sur l'ensemble du parc arboré. Etablir la hiérarchie d'intervention. Acquérir le matériel nécessaire. Mobiliser les équipes nécessaires. Multiplier les récupérateurs d'eau de pluie dans les bâtiments publics. Utilisation de biostimulants.
<b>Indicateur de résultat</b>	Nombre d'arbre accompagné. Volume d'eau utilisé. Volume d'eau réutilisé par l'intermédiaire des récupérateurs d'eau de pluie.

**FICHE ACTION 3.1 : Procédure de remplacement des arbres****AXE 3 : Renouveaulement**

<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte</b> <b>Description de l'action</b>	<p>Le changement climatique a pour impact d'augmenter les périodes de sécheresse et de phénomènes de tempête, de voir se développer des maladies des arbres nouvellement apparues (chancre coloré du platane par exemple). Tous ces facteurs fragilisent le parc arboré vieillissant.</p> <p>Ce contexte impose d'avoir un suivi plus régulier de nos arbres afin d'intervenir à la fois pour garantir la sécurité des usagers et limiter les propagations de maladies.</p> <p>D'autre part, certains alignements demandent une dédensification (coupe d'éclaircie) afin de favoriser le développement des houppiers et des strates intermédiaires.</p>
<b>Objectif(s)</b>	<p>Suivre très régulièrement les arbres identifiés comme fragiles afin de les maintenir le plus longtemps possible en place. Remplacer le plus tard possible. Maintenir certaines souches afin de développer de la biodiversité.</p>
<b>Méthodologie de l'action</b>	
<b>Pilotes / Partenaires associés</b>	<p>Service des EV (L'équipe en régie dans la limite des contraintes du lieu, de la taille de l'arbre et du matériel à disposition) / La société en charge du marché Abattage-Dessouchage</p>
<b>Moyens humains, financiers, techniques</b>	<p>Service EV / Société attributaire du marché.</p>
<b>Calendrier de réalisation</b>	<p>Toute l'année en fonction de la dangerosité des arbres.</p>
<b>Méthode</b>	<p>Etablir un suivi fin de chaque arbre à l'aide d'une base de données. Etablir des diagnostics plus réguliers.</p>
<b>Indicateur de résultat</b>	<p>Nombre d'arbres diagnostiqués. Nombre d'arbres remplacés. Nombre d'arbres remplacés.</p>

**FICHE ACTION 3.2 : Procédure d'établissement des essences à planter**  
**AXE 3 : Renouveaulement**

<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte Description de l'action</b>	<p>Le choix des essences à planter dans le contexte urbain très contraint, l'adaptation au changement climatique, le développement de la biodiversité est complexe à traiter et nécessite une bonne connaissance des espèces et de leur comportement en milieu urbain.</p> <p>Le choix des essences doit être mené en sélectionnant non seulement des essences résistantes au contexte urbain, mais aussi en tenant compte des services écosystémiques que les arbres peuvent rendre.</p> <p>Il faut mettre en avant les avantages et les inconvénients de chaque essence selon les contextes urbains ce qui permettra de les diversifier et de les sélectionner de manière pertinente dans les projets selon les types de secteur (alignement, square et parc, bord de Marne, ...)</p>
<b>Objectif(s)</b>	<p>Etablir selon les secteurs (alignement, square et parc, bord de Marne, ...) un catalogue des essences à planter voire à expérimenter. Suivre dans le temps leur évolution et mettre à jour le catalogue et la base de données des arbres.</p>
<b>Méthodologie de l'action</b>	
<b>Pilotes / Partenaires associés</b>	<p>Service EV / CEREMA / ADEME/ Plante et Cité / école du Breuil</p>
<b>Moyens humains, financiers, techniques</b>	<p>Service EV</p>
<b>Calendrier de réalisation</b>	<p>2024-2025</p>
<b>Méthode</b>	<p>Recenser les outils existants (SESAME, Canographia, étude Plante et Cité,...). Se former aux outils à utiliser. Etablir le catalogue des essences pour Saint Maur</p>
<b>Indicateur de résultat</b>	<p>Nombre de fiches réalisées.</p>

**FICHE ACTION -3.3 : Procédure de renouvellement des arbres :  
AXE 3 : Renouvellement**

<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte Description de l'action</b>	Les conditions de renouvellement des arbres se posent différemment selon nos secteurs. Pour les arbres d'alignements il faut établir les tronçons à renouveler en fonction des essences et de l'entretien en port libre à développer. A l'occasion des interventions sur la voirie ou de nouveaux aménagements il faut agrandir les fosses de plantation. Les parcs et jardins doivent maintenir leur rôle d'arboretum afin d'expérimenter et diversifier les essences présentes dans notre ville. Les bords de Marne doivent développer une ambiance de transition entre le milieu aquatique et terrestre (herbacée en pied de berges, gestion de cépées « multi-strates » ; créer des massifs arbustifs à caractère naturel ; ...)
<b>Objectif(s)</b>	Assurer un renouvellement s'inscrivant dans le temps long en tenant compte des caractéristiques des secteurs, des contraintes du terrain et des enjeux de biodiversité en établissant une procédure sur la base des données existantes par tronçon, sous-secteur, secteur.
<b>Méthodologie de l'action</b>	
<b>Pilotes / Partenaires associés</b>	Service EV / Service DD / service travaux d'aménagement / direction d'aménagement des voiries
<b>Moyens humains, financiers, techniques</b>	Service EV
<b>Calendrier de réalisation</b>	2025-2027
<b>Méthode</b>	S'appuyer sur les outils d'analyse existants et approfondir leur utilisation « plan de gestion des arbres d'alignement de 2016 », « plan de gestion des bords de Marne de 2014 », les essences identifiées dans les différents outils disponibles (cf. Fiche 3.2,) afin d'établir par tronçon (alignement), sous-secteur (bords de Marne), secteur (square, jardin, cimetière, stade, ...) une procédure de renouvellement.
<b>Indicateur de résultat</b>	Nombre de tronçon ou portion de secteur ayant une procédure d'établie.

**FICHE ACTION -4.1 : Augmenter la surface végétalisée dans l'espace public**  
**AXE 4 : Enrichir et développer la biodiversité en ville**

	Présentation de l'action
Contexte Description de l'action	<p>Le PLUI indique pour notre ville 7 zones prioritaires de renaturation et de renforcement de la trame verte, 2 cimetières à végétaliser ainsi que 2 axes de corridors écologiques à renforcer.</p> <p>En s'appuyant sur ce document, il faut définir les préconisations qui concernent le patrimoine arboré sur ces territoires et ensuite établir un plan d'action par territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- végétalisation des trottoirs et terre-pleins,</li> <li>- redynamisation des rues commerçantes avec leur verdissement,</li> <li>- déminéralisation et végétalisation des grandes places.</li> </ul>
Objectif(s)	Répondre aux orientations d'aménagement et de programmation (OAP) « Trames écologiques, risques et modes doux ». Définir les actions à mener par territoire identifié.
	Méthodologie de l'action,
Pilotes / Partenaires associés	E.V / service urba.
Moyens humains, financiers, techniques	EV / service urba / direction d'aménagement des voiries
Calendrier de réalisation	2024-2027
Méthode	<p>Croiser les projets en préparations sur ces territoires avec les possibilités de développement de la strate arborée. Etablir les actions et l'échéancier de réalisation notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- végétalisation des trottoirs et terre-pleins,</li> <li>- redynamisation des rues commerçantes avec leur verdissement,</li> <li>- déminéralisation et végétalisation des grandes places..</li> </ul>
Indicateur de résultat	Nombre de projet établi ; surface revégétalisée ; nombre d'arbres plantés

**FICHE ACTION 4.2 : Développer les strates intermédiaires pour améliorer la vie de l'arbre et de la biodiversité**

**AXE 4 : Enrichir et développer la biodiversité en ville**

Présentation de l'action	
<b>Contexte</b> <b>Description de l'action</b>	<p>Pour développer la biodiversité et accompagner la vie des arbres les strates intermédiaires (arbustes, vivaces, prairie, plantes grimpantes) sont à développer au pied des arbres</p> <p>La mise en place de plantes couvre-sols, vivaces ou encore bulbes au pieds des arbres présente plusieurs avantages. Cela permet d'aérer le sol, apporter de la matière organique, faciliter l'infiltration de l'eau.</p> <p>Les plantes couvre-sol piègent les feuilles, qui forment un humus apportant la matière organique nécessaire à la nutrition des arbres. Facteurs qui contribuent à améliorer les micro-organismes et la pédofaune ce qui bonifie la structure du sol. Evapotranspiration et rafraîchissement des espaces urbains. Favoriser l'infiltration de l'eau à la parcelle. Evite le ravinement. Embellir le cadre de vie. Gain de temps</p> <p>Ce type d'implantation sera également à développer lorsque la plantation d'arbre n'est pas ou plus possible (espaces restreint, réseaux enfouis, ...)</p>
<b>Objectif(s)</b>	Augmenter la biodiversité, désimperméabiliser les sols, protéger les arbres plantés. Permettre la mise en place d'une couverture végétale, réduire les opérations de désherbage mécanique.
Méthodologie de l'action,	
<b>Pilotes / Partenaires associés</b>	E.V / D.D.E.N
<b>Moyens humains, financiers, techniques</b>	EV / Marché plantation
<b>Calendrier de réalisation</b>	Les couvre-sols à la fin de l'été ou en automne. 2024-2030.
<b>Méthode</b>	Suppression du stationnement sur trottoir, suppression des stabilisés, décompactage des trottoirs enherbés. Choix des arbustes en tenant compte de leur développement, favoriser les arbustes basitones permettant de réduire les opérations de tailles. Couverture par paillis issus des tailles et/ou élagage pour limiter le désherbage et conserver l'humidité. Promouvoir le permis de végétaliser
<b>Indicateur de résultat</b>	Linéaire de plantation réalisé

**FICHE ACTION 4.3 : Développer un volet espace naturel et arboré dans le guide de l'urbanisme**

**AXE 4 : Enrichir et développer la biodiversité en ville**

Présentation de l'action	
<b>Contexte</b> Description de l'action	<p>Le nouveau PLUI favorise la plantation d'arbres dans l'espace privé à l'occasion des nouveaux permis de construire. Afin que la traduction de ces orientations débouche sur une réelle prise en compte d'un milieu arboré pérenne et harmonieux, il apparaît nécessaire de réaliser un document de préconisation aussi bien pour les pétitionnaires que pour les services instructeurs.</p> <p>Ce document devra également traiter les relations entre les travaux sous domaine privé et les arbres du domaine public (bateau, protection des arbres lors de la phase travaux, ...)</p>
<b>Objectif(s)</b>	Fournir un document de référence pour établir les bonnes pratiques en matière de plantation sur le domaine privé et les relations avec les arbres du domaine public impactés par des travaux privés.
Méthodologie de l'action,	
<b>Pilotes / Partenaires associés</b>	E.V / service urba.
<b>Moyens humains, financiers, techniques</b>	EV / service urba
<b>Calendrier de réalisation</b>	2025-2026
<b>Méthode</b>	Identifier les cas à traiter (arbres de façade, relation avec les arbres sur l'espace public, essences à encourager, ...)
<b>Indicateur de résultat</b>	Rédaction du document

## **FICHE ACTION 5.1 : Journée de l'arbre**

### **AXE 5 : Informer et sensibiliser**

<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte</b> <b>Description de l'action</b>	Etablir la journée Saint-Maurienne de l'arbre dans le cadre de la <b>Journée internationale des forêts</b> de l'opération mondiale à l'initiative de l'Organisation des Nations unies. Sensibilisation auprès des élèves (faire planter symboliquement par des enfants ou le CME dans un lieu à définir chaque année) Organiser témoignage, conférence, visite d'espace public et/ou privé symbolique des arbres de notre ville (parc, arbres remarquables, BdM, ..)
<b>Objectif(s)</b>	Sensibiliser et informer les habitants sur le rôle et l'importance de l'arbre en ville, l'arbre en général ainsi que sur sa préservation et sa sauvegarde.
<b>Méthodologie de l'action</b>	
<b>Pilotes / Partenaires associés</b>	Le service espaces verts, le service du développement durable, les écoles, le CME / Association Teragir
<b>Moyens humains, financiers, techniques</b>	Service EV, service Communication, service DDNE
<b>Calendrier de réalisation</b>	Une semaine en mars ou avril à partir de 2025
<b>Méthode</b>	Organiser plantation un arbre par une classe par école ; Une visite commentée d'un espace public/privé arboré ; Une conférence spécialiste des arbres.
<b>Indicateur de résultat</b>	Nombre de manifestations. Nombre de participant

## **FICHE ACTION 5.2 : Charte de l'arbre à Saint Maur**

### **AXE 5 : Informer et sensibiliser**

<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte</b> <b>Description de l'action</b>	<p>30% des arbres à Saint Maur sont présents dans l'espace publics et 70% dans l'espace privé. L'enjeu de l'arbre en ville ne fait plus débat. L'ensemble des services écosystémiques rendu est clairement identifié et documenté : l'atténuation des effets du changement climatique, lutte contre l'effet d'îlot de chaleur urbain, rôle paysager et cadre de vie, support de biodiversité, rôle dans le maintien de la structure des sols, participation à la régulation du régime des eaux.</p> <p>Afin de conserver cette richesse, voir la développer, il est proposé d'établir <b>une charte de l'arbre à Saint Maur</b> à laquelle, il sera demandé d'adhérer le plus grand nombre d'acteurs publics (Département, Etat, SNCF, RATP, , ...) et privés (particuliers, promoteurs, bailleurs sociaux, ENEDIS, GRDF,...)</p> <p>Cette charte devra définir les règles de bonnes pratiques, favoriser les échanges entre acteurs du territoire,</p>
<b>Objectif(s)</b>	Faire prendre conscience du rôle de chacun sur la préservation et la sauvegarde du patrimoine arboré de la commune.
<b>Méthodologie de l'action</b>	
<b>Pilotes / Partenaires associés</b>	Service communication/ service espaces verts, le service du développement durable, service urbanisme, ...,
<b>Moyens humains, financiers, techniques</b>	Service Communication, / service DDNE
<b>Calendrier de réalisation</b>	2025-2026
<b>Méthode</b>	S'inspirer des démarches existantes. Animer la concertation. Rédiger la charte.
<b>Indicateur de résultat</b>	Charte rédigée; Nombre de signataires de la Charte

**FICHE ACTION 5.3 : Fascicule des arbres de Saint Maur**  
**AXE 5 : Informer et sensibiliser**

	<b>Présentation de l'action</b>
<b>Contexte</b> <b>Description de l'action</b>	Rédiger un fascicule présentant les arbres de Saint Maur en collaboration avec les écoles. Etablir les fiches qui pourront être rattachées au QR code qui seront à développer sur les arbres de la commune.
<b>Objectif(s)</b>	« Mieux connaître sert à mieux protéger ». Créer un support de communication autour de l'arbre à Saint Maur. Créer un QR-code et une fiche devant certains arbres.
	<b>Méthodologie de l'action</b>
<b>Pilotes / Partenaires associés</b>	Service communication/ service espaces verts, le service du développement durable,
<b>Moyens humains, financiers, techniques</b>	Service Communication, / service DD/ service EV
<b>Calendrier de réalisation</b>	2026
<b>Méthode</b>	A partir du document existant le mettre à jour et établir un modèle interactif
<b>Indicateur de résultat</b>	Document